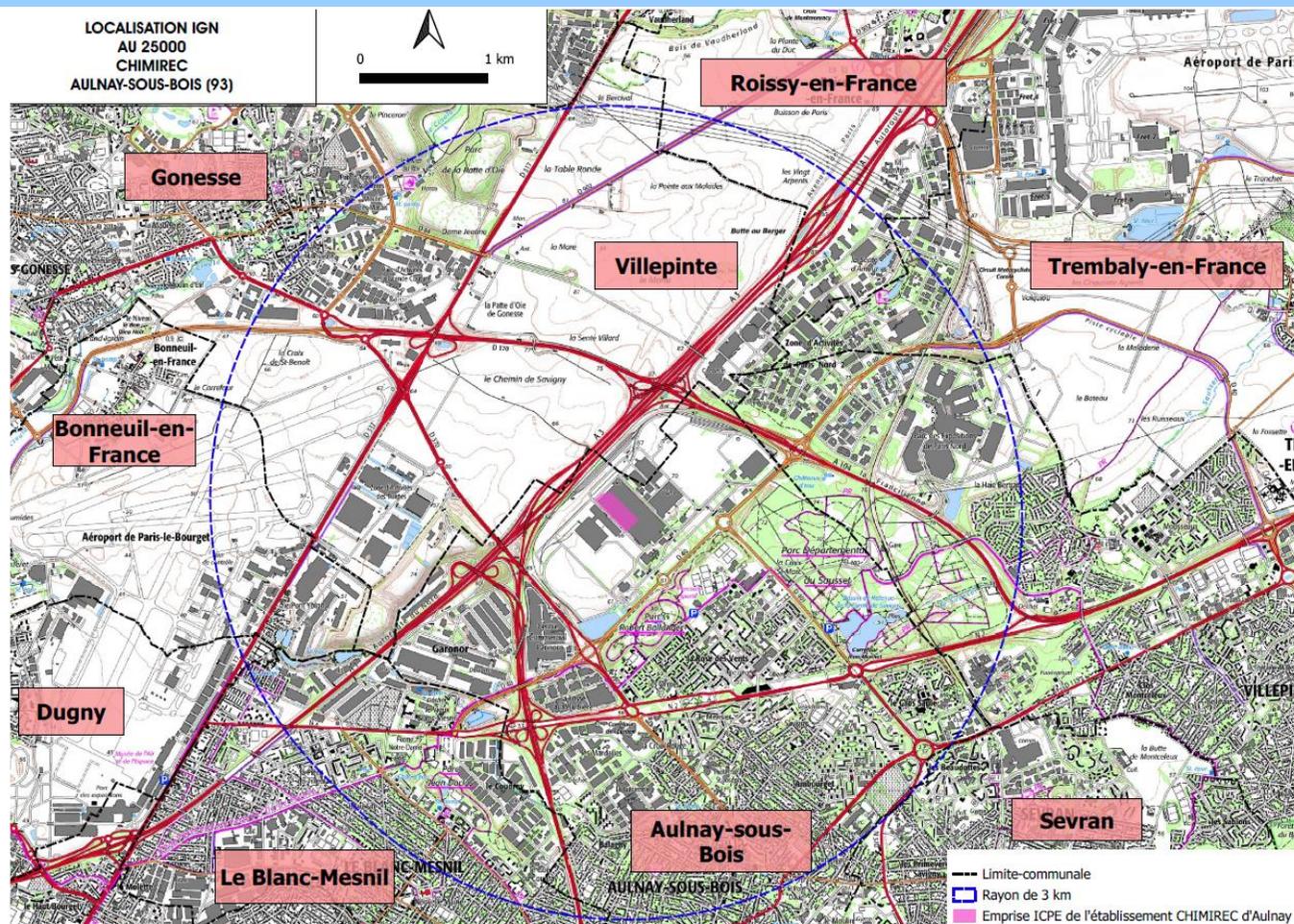


# ANNEXE DU RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOCIÉTÉS FIFTY ET CHIMIREC SUR :

- LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN BÂTIMENT LOGISTIQUE (FIFTY)
- LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE TRI, TRANSIT, ET TRAITEMENT DE DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES (CHIMIREC), A AULNAY SOUS BOIS (93600)



LA COMMISSION D'ENQUÊTE : Jean Pierre CHAULET : président, Jean CULDAUT : membre, Sylvaine FREZEL : membre

NOVEMBRE 2020

# **ANNEXE**

**Tableau de dépouillement des observations recueillies, selon les thèmes retenus, lors de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale concernant la construction et l'exploitaitaion d'un bâtiment logistique par la SAS « FIFTY » et l'exploitation d'une installation de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques par la société CHIMIREC sur le site sis boulevard André Citroën à Aulnay-sous-Bois (93600), ainsi qu'une demande de permis de construire regroupant les deux projets**

**Tableau de dépouillement des observations recueillies, selon les thèmes retenus, lors de l'enquête publique portant sur les demandes d'atorisation des sociétés FIFTY et CHIMIREC dans les départements du Val de Marne et du Val d'Oise**

**NB** : Les thèmes retenus figurent en abscisse et les observations, courriers ou courriels figurent en ordonnée. Une croix est portée au regard de chaque observation ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS			Commentaires	
	←Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE	DEFAVORABLE		NON EXPRIME
<b>REGISTRE D'AULNAY-SOUS-BOIS</b>														
Obs 1											X			<b>M. (ou Mme) DENAS</b> a écrit : Tout à fait pour l'installation de Chimirec
Obs 2													X	<b>M. BUNISSET</b> a écrit : Après consultation du dossier CHIMIREC FIFTY le 30/09/2020 en présence de M. le commissaire-enquêteur la CESE d'Aulnay représenté par 3 personnes confirme qu'un dépôt d'avis, remarques, observations et questions sera annexé à ce registre d'enquête publique
Obs 3													X	<b>Une personne, signature illisible</b> a écrit : Habitant Aulnay sous Bois. Suis favorable à l'installation de Chimirec pour la récupération des déchets. Trop de déchets ne sont pas collectés
Obs 4													X	<b>M. CHARLEMAGNE</b> a écrit : La société ECODDS est cliente depuis 8 ans de Chimirec Dugny. Nous représentons 3600 points de collecte en France dont 200 en Ile de France qui est saturée. C'est pourquoi nous sommes très favorables au déménagement et au projet d'installation de Chimirec sur le nouveau site d'Aulnay-sous-Bois – 30/09/2020 – Pierre CHARLEMAGNE – Directeur Général
Obs 5													X	<b>Mme BILLARD élue d'Aulnay en commun</b> a écrit : Echanges avec le commissaire enquêteur et avec Pierre Charlemagne. Dépôt d'avis sur le registre électronique à venir.
Obs 6		X	X		X	X	X	X	X				X	<b>M. BUNISSET</b> a écrit : Je dépose ce jour le 14/10/2020 les observations remarques avis du CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL « Suite aux différentes phases liées à l'enquête publique et à la visite de la plateforme CHIMIREC à Dugny le 29/09/2020, nous souhaitons émettre nos avis, nos observations nos interrogations sur ce projet d'implantation. Nous constatons une nouvelle fois que la Seine Saint Denis et plus particulièrement la commune d'Aulnay-sous-Bois sont pénalisées et ne pourront pas profiter de l'opportunité de l'installation des infrastructures liées aux Jeux Olympiques initialement pressentie. Nous avons appris que cette enquête publique concerne deux projets d'installations : FIFTY et CHIMIREC aux activités différentes. Nos interrogations et observations ciblent donc ces deux entités.

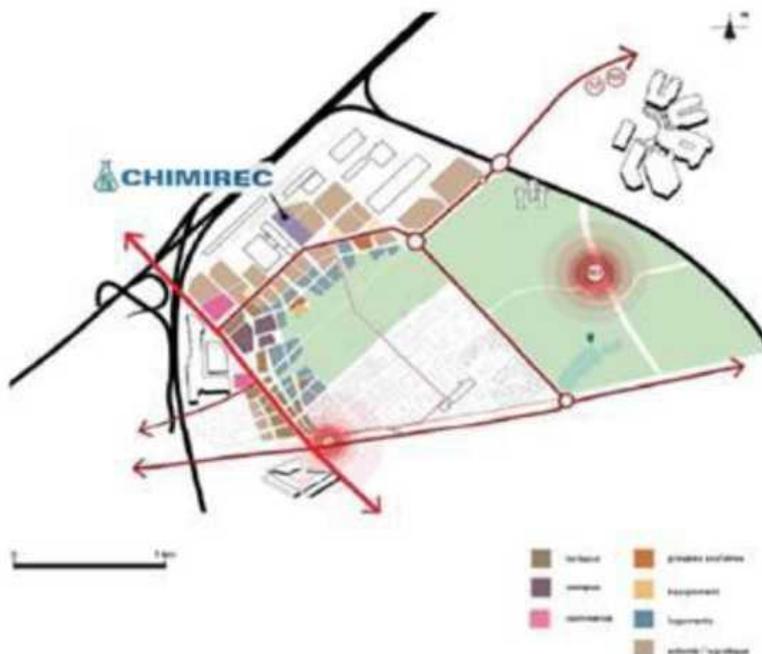
THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
← Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
											<ul style="list-style-type: none"> <li>Pouvons-nous connaître les critères de choix concernant l'implantation de ces plateformes sur notre commune ?</li> <li>Quels sont les résultats des études de sol nécessaires à la future implantation, mais également celles du site actuel (Dugny) ?</li> <li>Quelle sera la distance entre les plateformes CHIMIREC -FIFTY et les premières habitations dans le respect du PLU de cette zone ?</li> <li>Nous sommes dans l'absence de renseignements concernant les services de sécurité et également d'informations sur les résultats des normes et autorisations SEVESO.</li> <li>Quels seront tous les produits dangereux qui seront récupérés, transportés et stockés sur notre site ? :</li> <li>La flotte des camions (citernes, semi-remorques ...) en transit amplifiera les nuisances olfactives et de fluidité du réseau routier d'Aulnay —sous —Bois surtout à des heures déjà difficiles. ;</li> <li>Quelles sont les mesures envisagées pour atténuer les nuisances sur notre environnement ?</li> <li>Sur un plan social, nous apprenons que le personnel déjà en place serait conservé avec une augmentation des effectifs prévue à moyen terme et réservée aux aulnaysiens.</li> </ul> <p>Ce point est très positif pour le bassin de l'emploi de notre commune</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Et enfin sur le plan économique : La subvention attribuée et qui pourrait être &gt;à 1 100 000 euros reste non négligeable pour le budget de notre ville.</li> <li>Une commission des suivis d'exploitation, ajoutée aux commissions déjà existantes serait nécessaire et rassurante pour l'ensemble des Aulnaysiens.</li> </ul> <p><b>Ce projet de grande ampleur peut être une opportunité pour notre ville sur le plan économique et social, sur le plan environnemental il serait prudent d'approfondir l'analyse de certains points (trafic routier, implantations de nouvelles voies etc).</b>  <b>CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL -AULNAY-SOUS-BOIS</b>  Président du conseil social - Alain BUNISSET</p>
<b>REGISTRE DU BLANC MESNIL</b>											
Aucune observation n'a été reçue au Blanc Mesnil											
<b>REGISTRE DE SEVRAN</b>											
Aucune observation n'a été reçue à Sevrans											
<b>REGISTRE DE TREMBLAY EN FRANCE</b>											
Obs 1											<u>MNLE93 Nord Est Parisien</u> a écrit : Déposition strictement identique à la déposition effectuée dans le mail 4 du registre dématérialisé.
<b>REGISTRE DE VILLEPINTE</b>											
Aucune observation n'a été reçue à Villepinte											

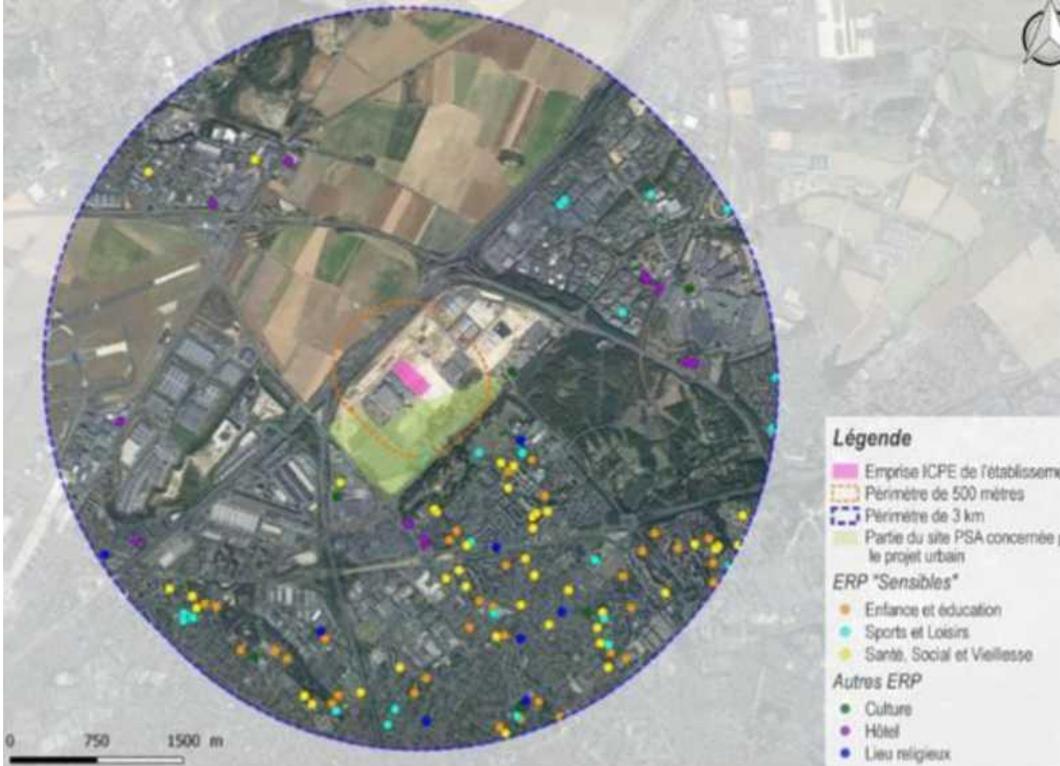
THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
← Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l'enquête, effets sur l'emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
<b>REGISTRE DE BONNEUIL EN FRANCE</b>											
Aucune observation n'a été reçue à Bonneuil en France											
<b>REGISTRE DE GONESSE</b>											
Aucune observation n'a été reçue à Gonesse											
<b>REGISTRE DE ROISSY EN FRANCE</b>											
Aucune observation n'a été reçue à Roissy en France											
<b>COURRIERS RECUS AU COURS DE L'ENQUÊTE</b>											
<b>Les courriers ont été insérés dans les registres papier au fur et à mesure de leur arrivée dans les mairies des communes</b>											
<b>ADRESSE COURRIEL DEDIEE</b>											
<b>Les mails envoyés sur l'adresse courriel dédiée ont été insérés dans le registre dématérialisé.</b>											
<b>REGISTRE DEMATERIALISE MIS EN LIGNE</b>											
Mail 1						X	X	X	X	X	<b>Mme BENAKLI a écrit :</b> CONTRE l'implantation de l'usine Chimirec à Aulnay sous Bois Je suis CONTRE l'implantation de l'usine Chimirec à Aulnay sous Bois car : 1- C'est une usine de recyclage de produits dangereux qu'on implante trop près des habitations : cela mettra en danger les populations riveraines et au delà. 2- Elle n'est plus classée SEVESO : est-ce parce qu'elle ne traite plus le même genre de produits ou est-ce dû au détricotage du code de l'environnement ? Est-ce par ce que les seuils pour être déclaré SEVESO ont été relevés ? 3- Cela va induire un trafic routier de camions qui va asphyxier une ville qui l'est déjà. 4- Cela va faire baisser la valeur des maisons des nombreux propriétaires d'Aulnay sous Bois : qui achètera un bien dans une ville qui héberge une déchetterie de produits dangereux, même non classée SEVESO ? 5- L'entreprise Chimirec est déjà poursuivie en justice et a un passé douteux : pourquoi aurait-elle un comportement vertueux une fois installée à Aulnay sous Bois ?
Mail 2						X				X	<b>Mme BAGRANET a écrit :</b> Je suis opposée à l'implantation de cette usine sur le territoire de la commune d'Aulnay-sous-Bois, car la région est déjà la poubelle de Paris depuis plus d'un siècle. Nous sommes une région polluée. Des incendies se déclarent régulièrement dans les zones industrielles qui nous entourent. Les autoroutes sont plus qu'à saturation. Le site est situé en limite du département, près de l'aéroport de Roissy et du crash du Concorde...

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
← Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
											Imaginez ce qui pourrait arriver... Il y a tout le nord d'Aulnay avec des enfants, des écoles, le parc Robert Ballanger enclavé en face, qui est notre seul poumon vert dans le coin... Merci de tenir compte de mon opposition
Mail 3	X	X				X	X	X	X	X	X <b>Les élu(e)s du groupe de gauche, écologistes et citoyen-nes d'Aulnay sous Bois ont écrit :</b> "Nous vous proposons de donner une durée supplémentaire d'un mois à cette enquête publique afin de permettre une diffusion large des questions, des préoccupations et demande d'informations supplémentaires" Les élu-e-s du groupe de gauche, écologistes et citoyen-ne-s : Aulnay en Commun. Oussouf Siby, Sylvie Billard, Fleury Drieu, Sarah Kassouri, Alain Amédro, Le dossier d'enquête appelle de notre part plusieurs questions, une demande, un constat : Un constat : les remarques, sur le registre en ligne n'a reçu que deux remarques. Nous pensons qu'il y a eu un défaut de publicité de la part de la commune auprès des élu-e-s d'abord qui n'ont été tenu informés que le 8 juillet, un mois avant la nomination de la commission d'enquête, deux mois avant l'ouverture de cette enquête dont les aulnaysiens n'auront les dates dans le journal municipal qu'à partir du 5 octobre, 9 jours avant la fin de cette enquête. Les affiches jaunes sont très peu lisibles, si ce n'est pas des urbanistes aguerris ou des militant-e-s associatifs et politiques attentifs. Nous vous proposons de donner une durée supplémentaire d'un mois à cette enquête publique afin de permettre une diffusion large des questions, des préoccupations et demande d'informations supplémentaires que nous pointons notamment dans ce courrier. Une réunion publique serait aussi la bienvenue, retransmis sur les réseaux, pour saisir les enjeux de cette installation en termes de sécurité, de trafic routier, de recyclage, d'aménagement urbain, Elle pourrait associer Chimirec, Fifty, la commune et les villes et le territoire de l'Établissement public Territorial : Terre d'envol et la ville de Gonesse, les actuels clients, les futurs clients, des représentants des pompiers, des associations aulnaysiennes et des élu-e-s... Ce dossier doit sortir de l'anonymat pour une implantation qui engage l'avenir de la ville pour les 50 ans qui viennent en terme industriel, urbain, économique, social et environnemental. Nos questions : • Comment et pourquoi Chimirec a perdu son classement Seveso ? • Quels sont les autres sites qui ont été étudiés et pourquoi le site d'Aulnay-sous-Bois a-t-il été finalement choisi ? • Comment l'installation de Chimirec rentre en interaction avec les autres entreprises présentes sur le site comme les entrepôts de Carrefour, classé Seveso ? • N'y a-t-il pas un danger à concentrer autant de dépôts de logistiques en termes de sécurité incendie, de trafics routiers de cette zone ? • N'il y a-t-il pas un danger d'asphyxie routière et donc économique pour les zones commerciales existantes O'Parinor et Parinor2 ? On a en effet l'impression de choix d'implantation basé sur un urbanisme d'opportunité et

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
← Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
											<p>non d'aménagement cohérent de cette zone au nord de notre ville.</p> <p>Notre constat : Il nous semble qu'en termes d'urbanisme toute la lumière doit être apportée sur la question d'un nouveau quartier résidentiel nommé val Francilia : Le souci concerne l'impact de l'implantation de ces installations pour le projet urbain envisagé que nous estimons être antinomiques et non maîtrisé par la commune.</p> <p>Alors que le projet urbain projette logements, équipements...et l'installation de l'entreprise Chimirec (tel que cela apparaît dans l'étude d'impact), on observe un fort glissement dans le mémoire en réponse comme dans le courrier de la ville qui y figure. On comprend que ce projet urbain devra être considérablement modifié puisque les équipements sensibles semblent avoir disparu entre-temps du projet urbain (comparatif des deux plans ci-dessous). (Voir la pièce jointe, les cartes n'apparaissent pas dans ce message)</p> <p>Mémoire en réponse qui n'indique plus d'équipements publics dans le périmètre des 500 mètres et donc dans le projet urbain val Francilia :</p> <p>Ce qui est mis en questionnement, et sans réponse dans le cadre de l'enquête, concerne la coexistence des deux entités : zones d'activités polluantes (air, trafic, bruit...) potentiellement à risques, avec le nouveau quartier d'habitation. Cela ne paraît pas compatible, comme l'atteste le courrier de la ville issu du mémoire en réponse de la MRAE, qui avoue en creux ne pas avoir pris la mesure des implications de la venue de Chimirec dans son projet (qu'elle connaissait pourtant) :</p> <p>Du point de vue de la concertation et de l'information au public, il y a un problème puisque l'on ne sait plus quelles seront les implications dans le périmètre d'étude : le projet sera certes revu mais dans quelles directions ? Où seront les logements ainsi que les équipements indispensables ? L'économie générale du projet pourra-t-elle être réalisée tout en protégeant parfaitement les habitants ?</p> <p>La municipalité a manqué de transparence, notamment lors des concertations sur le projet urbain passant sous silence cette implantation puis n'a pas anticipé un tel projet et a omis d'en parler jusqu'au moment de l'enquête, au risque de fragiliser l'implantation de cette entreprise face au flou et aux contradictions des éléments fournis. Comment donner un avis sur une implantation d'entreprise sans avoir une vue d'ensemble des projets urbains, sans un schéma directeur d'aménagement cohérent ?</p> <p>Cela relève davantage, une fois de plus, d'un urbanisme d'opportunité, au coup par coup, que d'une maîtrise territoriale et démontre une incohérence stratégique d'ensemble de la part de la collectivité devant maintenant choisir entre un nouveau quartier d'habitations et une zone d'activités. Nous aimerions que la collectivité puisse, pour le moins, éclairer la commission d'enquête et les citoyen-ne-s sur ces points. Le flou est incompatible avec la sécurité.</p> <p>Pour toutes ces raisons, nous renouvelons notre demande de prolongement d'un mois de l'enquête publique pour permettre à la commune de fournir des éléments fiables afin de mesurer l'impact de cette implantation sur l'aménagement de notre ville.</p> <p>On n'engage la ville pour au moins 50 ans. Cela mérite de prendre un peu de temps pour fournir de la cohérence</p>

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
← Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
											<p>et des informations complètes et stabilisées. A défaut cette enquête publique pourrait paraître factice.</p> <p><b><u>La pièce suivante a été jointe à leur observation :</u></b></p> <p>Les élu-e-s du groupe de gauche, écologistes et citoyen-ne-s :</p> <p>Aulnay en Commun. Oussouf Siby, Sylvie Billard, Fleury Drieu, Sarah Kassouri, Alain Amédéo, Le dossier d'enquête appelle de notre part plusieurs questions, une demande, un constat :</p> <p>Un constat : les remarques, sur le registre en ligne n'a reçu deux remarques. Nous pensons qu'il y a eu un défaut de publicité de la part de la commune auprès des élu-e-s d'abord qui n'ont été tenu informer que le 8 juillet, un mois avant la nomination de la commission d'enquête, deux mois avant l'ouverture de cette enquête dont les aulnaysiens n'auront les dates dans le journal municipal qu'à partir du 5 octobre, 9 jours avant la fin de cette enquête. Les affiches jaunes sont très peu lisibles, si ce n'est pas des urbanistes aguerri-es ou des militant-e-s associatifs et politiques attentifs.</p> <p>Nous vous proposons de donner une durée supplémentaire d'un mois à cette enquête publique afin de permettre une diffusion large des questions, des préoccupations et demande d'informations supplémentaires que nous pointons notamment dans ce courrier.</p> <p>Une réunion publique serait aussi la bienvenue, retransmis sur les réseaux, pour saisir les enjeux de cette installation en termes de sécurité, de trafic routier, de recyclage, d'aménagement urbain, Elle pourrait associer Chimirec, Fifty, la commune et les villes et le territoire de l'Établissement public Territorial : Terre d'envol et la ville de Gonesse, les actuels clients, les futurs clients, des représentants des pompiers, des associations aulnaysiennes et des élu-e-s...</p> <p>Ce dossier doit sortir de l'anonymat pour une implantation qui engage l'avenir de la ville pour les 50 ans qui viennent en terme industriel, urbain, économique, social et environnemental.</p> <p>Nos questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Comment et pourquoi Chimirec a perdu son classement Seveso ?</li> <li><input type="checkbox"/> Quels sont les autres sites qui ont été étudiés et pourquoi le site d'Aulnay-sous-Bois a-t-il été finalement choisi ?</li> <li><input type="checkbox"/> Comment l'installation de Chimirec rentre en interaction avec les autres entreprises présentes sur le site comme les entrepôts de Carrefour, classé Seveso ?</li> <li><input type="checkbox"/> N'y a-t-il pas un danger à concentrer autant de dépôts de logistiques en termes de sécurité incendie, de trafics routiers de cette zone ?</li> <li><input type="checkbox"/> N'il y a-t-il pas un danger d'asphyxie routière et donc économique pour les zones commerciales existantes O'Parinor et Parinor2 ? On a en effet l'impression de choix d'implantation basé sur un urbanisme d'opportunité et non d'aménagement cohérent de cette zone au nord de notre ville.</li> </ul> <p>Notre constat : Il nous semble qu'en termes d'urbanisme toute la lumière doit être apportée sur la question d'un nouveau quartier résidentiel nommé val Francilia : Le souci concerne l'impact de l'implantation de ces installations</p>

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
← Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
											<p>pour le projet urbain envisagé que nous estimons être antinomiques et non maîtrisé par la commune. Alors que le projet urbain projette logements, équipements...et l'installation de l'entreprise Chimirec (tel que cela apparait dans l'étude d'impact), on observe un fort glissement dans le mémoire en réponse comme dans le courrier de la ville qui y figure.</p> <p>On comprend que ce projet urbain devra être considérablement modifié puisque les équipements sensibles semblent avoir disparu entre-temps du projet urbain (comparatif des deux plans plans ci-dessous).</p> <p>Figure 2: Projet d'aménagement urbain en cours d'élaboration - source : étude d'impact (page 30)</p> 

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
← Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
											<p>Mémoire en réponse qui n'indique plus d'équipements publics dans le périmètre des 500 mètres et donc dans le projet urbain val Francilia :</p>  <p><b>Légende</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Emprise ICPE de l'établissement</li> <li>Périmètre de 500 mètres</li> <li>Périmètre de 3 km</li> <li>Partie du site PSA concernée par le projet urbain</li> </ul> <p><b>ERP "Sensibles"</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Enfance et éducation</li> <li>Sports et Loisirs</li> <li>Santé, Social et Vieillesse</li> </ul> <p><b>Autres ERP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Culture</li> <li>Hôtel</li> <li>Lieu religieux</li> </ul> <p>0 750 1500 m</p> <p><b>Figure 13 : Cibles considérés dans le cadre du projet de la société CHIMIREC à Aulnay-sous-Bois</b></p> <p>Ce qui est mis en questionnement, et sans réponse dans le cadre de l'enquête, concerne la coexistence des deux entités : zones d'activités polluantes (air, trafic, bruit...) potentiellement à risques, avec le nouveau quartier</p>

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
← Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
											<p>d'habitation. Cela ne paraît pas compatible, comme l'atteste le courrier de la ville issu du mémoire en réponse de la MRAE, qui avoue en creux ne pas avoir pris la mesure des implications de la venue de Chimirec dans son projet (qu'elle connaissait pourtant) :</p> <p><i>« Quatre enseignements ont été retenus de ces premiers échanges : l'arrivée d'un campus de formation en adéquation avec les futurs emplois du territoire est vue positivement. La naissance d'un nouveau quartier est perçue positivement mais des questions demeurent sur la typologie des logements et services publics amenés à s'y implanter. Le fait de lier ce nouveau quartier au reste de la ville est vu positivement mais l'aménagement de 4 à 5 hectares du parc Ballangcr pour y parvenir est perçu négativement. Enfin, relier les grands parcs et les agrandir est perçu positivement mais les liaisons entre les parcs et l'extension du parc Ballanger sur l'ex-sitc PSA suscitent des interrogations.</i></p> <p><i>Ce résumé pour dire que le projet Val Francilia devra être retravaillé et à la même occasion le nouveau schéma directeur tiendra compte de l'installation des entreprises Chimirec et Fifty.</i></p> <p><i>De manière plus précise, la localisation des équipements recevant du public en particulier sensible (car concernant l'enfance, les seniors, le handicap ou la santé) et celle des logements évoluera au regard de ces projets et de leurs incidences sur le voisinage »</i></p> <p>Du point de vue de la concertation et de l'information au public, il y a un problème puisque l'on ne sait plus quelles seront les implications dans le périmètre d'étude : le projet sera certes revu mais dans quelles directions ? Où seront les logements ainsi que les équipements indispensables ? L'économie générale du projet pourra-t-elle être réalisée tout en protégeant parfaitement les habitants ?</p> <p>La municipalité a manqué de transparence, notamment lors des concertations sur le projet urbain passant sous silence cette implantation puis n'a pas anticipé un tel projet et a omis d'en parler jusqu'au moment de l'enquête, au risque de fragiliser l'implantation de cette entreprise face au flou et aux contradictions des éléments fournis. Comment donner un avis sur une implantation d'entreprise sans avoir une vue d'ensemble des projets urbains, sans un schéma directeur d'aménagement cohérent ?</p> <p>Cela relève davantage, une fois de plus, d'un urbanisme d'opportunité, au coup par coup, que d'une maîtrise territoriale et démontre une incohérence stratégique d'ensemble de la part de la collectivité devant maintenant choisir entre un nouveau quartier d'habitations et une zone d'activités. Nous aimerions que la collectivité puisse, pour le moins, éclairer la commission d'enquête et les citoyens sur ces points. Le flou est incompatible avec la sécurité. Pour toutes ces raisons, nous renouvelons notre demande de prolongement d'un mois de l'enquête publique pour permettre à la commune de fournir des éléments fiables afin de mesurer l'impact de cette implantation sur l'aménagement de notre ville.</p> <p>On n'engage la ville pour au moins 50 ans. Cela mérite de prendre un peu de temps pour fournir de la cohérence et des informations complètes et stabilisées. A défaut cette enquête publique pourrait paraître factice.</p>

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
← Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 4	X						X			X	<p><b>MNLE93 ET NORD-EST PARISIEN</b> a écrit : Avis du MNLE 93 sur le projet « CHIMIREC »</p> <p>Notre avis négatif porte sur l'opportunité du projet et sur la qualité de l'évaluation environnementale</p> <p><u>Le projet d'usine Chimirec en chiffres :</u></p> <p>L'usine Chimirec est spécialisée le traitement des déchets dangereux. Elle emploierait sur le site d'Aulnay 100 personnes dédiées à son activité industrielle classée pour la protection de l'environnement (42 chauffeurs, 33 opérateurs manutentionnaires et 25 administratifs) et 80 personnes relevant du siège social. L'entreprise fonctionnerait 6 jours par semaine de 6h00 à 22h00 (activités limitées le samedi).</p> <p>Ses activités portent sur la collecte, le tri, le transit, le regroupement et traitement de déchets d'activités économiques. Les déchets conditionnés (acides, bases, emballages souillés, batteries, déchets inflammables, etc.) et déchets vrac (huiles usagées, solvants pétroliers, eaux souillées, filtres à huile usagés, déchets pâteux, etc.). Une capacité de stockage de 2 217tonnes et un traitement de 150 tonnes/jour.</p> <p>Les déchets proviennent de petites et moyennes entreprises ou industries, d'artisans et de déchetteries implantés sur les départements de la zone de chalandise de l'établissement CHIMIREC d'Aulnay-sous-Bois (départements d'Île-de-France, Aube, Eure-et-Loir et Loiret).</p> <p>Activité de traitement : Massification de certains déchets solides par déchiquetage. Les déchets concernés par ces opérations seront les déchets pâteux, les emballages et matériaux souillés (EMS) et les emballages plastiques (PEHD).</p> <p><u>Sur l'opportunité du projet :</u></p> <p>On apprend à la lecture du dossier que ce déménagement est conditionné par la densification immobilière voulue par la métropole du Grand Paris à l'occasion des JOP 2024 obligeant le déménagement de Dugny de l'entreprise Chimirec. Alors que les recours sont en cours, contestant le projet sur l'entrée de la ville de Dugny et de l'Aire des vents, le dossier de consultation prend pour acquis les choix d'urbanisation sous le prétexte de l'accueil du Village des médias.</p> <p>Le dossier prend également pour acquis l'existence du projet porté par la Ville d'Aulnay et très contesté : la construction d'un parc d'activité de 454 000 m2, 99 000 m2 de logements (environ 1 700) à 170 m du site industriel, des équipements et des espaces publics dont une école située à 270 m. Une lettre de Bruno Beschizza datée du 8 juillet 2020 en réponse à la MRAE (mission régionale d'autorité environnementale), fait état des consultations publiques sur le degré d'acceptation du projet Val Francilia et la volonté de l'adapter pour prendre en compte l'implantation de Chimirec. En clair, il ne reste plus qu'à suivre l'évolution du projet Val Francilia, pour le reste nous pouvons conclure que cette consultation est formelle et préfigure de ce qui sera encore plus simple avec l'application de la loi ASAP (accélération et simplification de l'action publique).</p> <p><u>Sur le risque environnemental</u></p> <p>L'exigence de déménagement de l'usine Chimirec de Dugny est directement liée à « la non- compatibilité [de ses activités] avec la proximité de logements » selon l'Autorité Environnementale. L'étude d'impact, suite à la demande</p>

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
← Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
											<p>de la MRAE, précise que d'autres sites ont été investigués dès la fin 2017 pour le déménagement des activités de Chimirec Dugny : le Port de Gennevilliers, Tremblay-en-France et Aulnay-sous-Bois. Cependant il ne nous est pas donné d'indication précise du choix (si ce n'est un site industriel disponible ce qui est également le cas des deux autres) ainsi que la date de celui-ci. Et surtout quelles sont les raisons qui permettraient une implantation de CHIMIREC à 170 m des logements et services publics projetée et présentée en mars 2019, situation qui a conduit à l'obligation de déménagement.</p> <p>Les consommations d'eau et d'énergies sont importantes, environ 500 000 kWh/an d'énergie électrique, 340 000 litres de gasoil (flotte de poids lourds) et 4617000 l/an d'eau potable, mais assez conforme à ce type de projet. En revanche il ne nous est pas donné de données comparées avec le site actuellement en fonctionnement sur Dugny. Le projet assume l'absence de management de l'efficacité énergétique et se satisfait de déclaration d'intentions et « d'un engagement à l'amélioration environnementale continue ». Nous sommes invités à faire confiance. Concernant les pollutions, des arguments pas rassurants : sic Chimirec, « des fumées toxiques -non létales- pourraient être générées par l'incendie de certains déchets et entrainer des effets en dehors de l'établissement, mais à des hauteurs telles qu'aucune personne ne serait exposée ». Les récents évènements sur le site SEVESO de Rouen, certes d'un autre degré de dangerosité, mais ayant eu toutes les autorisations d'exploitation nous autorisent à douter.</p> <p>Bien que la desserte routière soit importante, elle est saturée en heure de pointe. Les stations de RER B sont à deux kilomètres et la future station Grand Paris Express est à 1,5 km. Pas d'itinéraire aménagés pour les cyclistes et le cheminement piéton est risqué. C'est donc l'usage de la voiture qui sera conforté en situation « finale » pour les salariés du site. Le site sera très fréquenté par des poids lourds, la RD40 deviendrait un axe majeur avec les conséquences aux accès de la A104 et de l'A1 et de l'A3.</p> <p>Enfin, les incidences acoustiques ne seront pas négligeables en période nocturne, ce jusqu'à la RD40 donc dans la zone de projet d'aménagement urbain porté par le Maire d'Aulnay-sous-Bois.</p> <p><u>En forme de conclusion de cete avis négatif :</u></p> <p>En premier lieu, nous demandons qu'aucune décision ne soit prise sur le déplacement de Chimirec sur Aulnay-sous-Bois avant l'issue des recours et des arbitrages concernant le projet urbain autour et sur l'Aire des Vents en lien avec l'exigence du COJO Paris 2024 de construire en dur le village des médias -contrairement à la demande du CIO. Si la nécessité du déplacement était confirmée, les mêmes causes conduisant aux mêmes effets, l'implantation de Chimirec ne pourrait se faire en proximité (au moins hors zone 1 &amp; 2 du Plan de Prévention des Risques Technologiques) de lieux d'habitations et d'ERP (Etablissement Recevant du Public) sensibles - scolaires, hôpitaux, EHPAD, etc. Exigence renforcée par l'existence de l'un des 6 sites Seveso niveau bas de Seine Saint Denis : Carrefour Supply Chain.</p> <p>En second lieu, le traitement des déchets devant être réalisé au plus près de leur lieu de production, nous demandons la mise en place d'une commission d'analyse et de suivi du projet animée par Bruno Beschizza, maire</p>

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
← Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
											d'Aulnay-sous-Bois et président de Paris terres d'Envol, avec les associations environnementales et des habitants du Territoire. <b>Une pièce a été jointe qui reprend intégralement le texte ci-dessus et ajoute les deux plans insérés dans le mail 3 ci-dessus.</b>
Mail 5									X	X	<p><b>SECTION PCF D'AULNAY-SOUS-BOIS</b> a écrit :</p> <p>CONTRIBUTION DE LA SECTION D'AULNAY-SOUS-BOIS AU DEBAT CITOYEN ET A L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE UNITE DE L'ENTREPRISE CHIMIREC ET DE SON SIEGE SUR LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS</p> <p><u>Préambule</u></p> <p>Depuis le départ de la société PSA d'Aulnay-sous-Bois, nous avons toujours considéré qu'il était nécessaire de réindustrialiser ce site. En effet, la nécessité de promouvoir des activités utiles socialement, générant de l'emploi le plus qualifié possible à proximité des habitats de notre ville est essentielle pour assurer le développement de celle-ci.</p> <p>Cette nécessité ne peut trouver des débouchés favorables et durables que sous le contrôle éclairé de la population habitant la ville et des salariés œuvrant à ces activités.</p> <p>Le développement de l'activité à caractère industriel et le contrôle de celle-ci par les populations environnantes et les salariés sont les deux axes retenus pour cette contribution.</p> <p>Les conditions de sécurisation des populations environnantes de ce projet d'activité, les nécessaires précautions visant à protéger l'environnement, les communs (eau, biodiversité...) ne sont pas traitées dans cette contribution. Il va de soi que ce sont des questions fondamentales traitées avec pertinence par d'autres contributions (notamment celle des élus d'opposition de la municipalité d'Aulnay-sous-bois.</p> <p>1/ <u>L'activité de Chimirec</u></p> <p>Cette activité s'inscrit dans le processus de collecte et de traitement/recyclage des déchets générés par les activités de la population et des entreprises locales. En ce sens, cette activité est utile socialement. Qu'elle soit ainsi localisée sur le territoire pour lequel la collecte des déchets est organisée est de bon sens.</p> <p>Le choix du site d'Aulnay est certes motivé mais ne fait pas l'objet d'une étude comparative avec d'autres hypothèses d'implantation.</p> <p>Le dossier mis à disposition pour l'enquête publique ne donne que peu d'informations sur le détail de l'activité projetée. Collecte, tri, transit, regroupement et traitement sont évoqués de façon sommaire. C'est pourtant une question essentielle de notre point de vue.</p> <p>Il en est ainsi pour l'activité de traitement des déchets collectés. Si l'ensemble des chaînes de traitements des déchets ne peut être opéré sur le site compte tenu de la proximité d'un habitat dense, certaines modalités peuvent être effectuées sur ce site. En particulier les traitements chimiques visant la neutralisation des déchets devraient pouvoir être effectués sur site.</p> <p>Il est indiqué que le projet de transfert de l'activité de Dugny vers Aulnay est envisagé à périmètre constant. Or,</p>

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
← Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
											<p>de notre avis, le transfert de l'activité devrait envisager une intégration maximale des processus de traitement des déchets avant réexpédition et être porteuse d'ambitions nouvelles compte tenu du caractère stratégique de cette activité. Un développement de l'activité poussant les processus de traitement/recyclage le plus avant possible serait, en effet, de nature à développer l'emploi qualifié dans une activité utile et d'avenir compte tenu des nécessaires performances qu'il convient d'atteindre en matière de traitement/recyclage des déchets que génère l'activité humaine.</p> <p>S'il peut être cohérent que le siège de l'entreprise Chimirec soit implanté sur le site, il serait surtout judicieux qu'une unité de « Recherche et Développement » y soit implantée pour porter un développement innovant de cette activité. La formation aux métiers de protection de l'environnement et du développement durable est de plus en plus attractive pour les jeunes générations, lesquelles sont particulièrement importantes dans notre département et singulièrement à Aulnay-sous-Bois. Le projet Val Francilia portée par la municipalité d'Aulnay comporte la création d'un campus abritant notamment des formations professionnelles. Cela peut devenir une opportunité pour développer ce type de formation en bonne coopération avec le lycée Voillaume d'Aulnay engagé depuis de nombreuses années dans des formations qualifiantes et professionnelles.</p> <p>Aussi, un développement d'une filière de traitement/recyclage des déchets doit être un objectif que l'implantation envisagée de la société Chimirec à Aulnay-sous-Bois pourrait engager. Nous entendons par filière la mise en œuvre d'une politique alliant la formation initiale, la formation continue tendues vers le développement industriel cohérent de l'activité en question.</p> <p><u>2/ Une gestion démocratique valorisant le mode participatif</u></p> <p>Les grands défis tant environnementaux que sociaux auxquels notre société est confrontée imposent d'imaginer de nouveaux modèles de gestion de l'activité humaine en général, dont l'activité industrielle en particulier.</p> <p>Nous considérons que la consultation des populations réduite à une enquête publique difficile d'accès à l'occasion d'un projet d'implantation industriel sur le territoire de la commune est en deçà des exigences que nous devons porter en matière démocratique. La faible participation des habitants aux enquêtes publiques ne permet pas de promouvoir les nécessaires innovations et les non moins nécessaires ambitions que notre société doit porter en termes de transformations pour répondre aux défis de notre époque.</p> <p>C'est pourquoi nous sollicitons un rallongement de la durée de l'enquête publique comme l'ont demandé à juste titre les élus de l'opposition municipale d'Aulnay.</p> <p>Nous demandons également, que soit mise en place une instance de suivi de cette implantation industrielle (si elle devait avoir lieu). Cette instance de suivi devra pouvoir avoir accès aux informations de gestion de l'activité selon une régularité à définir ainsi qu'aux projets d'évolution de l'activité de l'entreprise. Cette instance devrait faire place en plus des élus municipaux et territoriaux aux associations dont l'objet est la qualité de vie des populations, les organisations syndicales locales, les partis politiques dans leurs expressions locales.</p> <p>Nous avons bien conscience que cette contribution dépasse les canons habituels d'une contribution à enquête</p>

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
←Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
											publique. Pour autant, l'enjeu est bel et bien de dépasser les habituels « prés carrés » afin de mettre en adéquation les choix que nous faisons aujourd'hui avec ce à quoi nous aspirons pour le futur.
Mail 6	X	X	X			X	X	X			X <b>Les élu(e)s du groupe de gauche, écologistes et citoyen-nes d'Aulnay sous Bois ont écrit :</b> En complément de notre première contribution vous trouverez en pièce jointe une analyse technique de l'enquête publique. Nous observons à notre grande surprise de nombreux manquements et des contradictions flagrantes. Ce qui nous amène à demander une contre expertise et des éclaircissements de la ville la ville et l'entreprise Chimirec. De plus au regard des calculs effectué et des données transmises par Chimirec ce dernier doit être classé au minimum Seveso bas. Le PLU d'Aulnay donne la possibilité de construire sur la zone où souhaite s'implanter Chimirec mais aussi sur le projet Val Francilia voulu par la municipalité, comportant 2500 logements. On ne peut dissocier l'implantation d'un site industriel sans prendre en considération l'aménagement d'ensemble de l'ancien site de PSA. En effet cela a des ramifications sur les deux projets et impliquera très probablement plus de structure dite « sensibles ». Lors de la visite du site de Dugny la direction a affirmé aux élu.e.s Aulnay en commun qu'il n' y aura aucun traitement d'huiles. Or cette dernière figure noir-sur-blanc sur l'enquête publique. Quelles règles apsad sont utilisées en garantie de protection contre l'incendie ? Quel process d'élimination et de valorisation pour la 3510 ? Quelles sont les impacts E. <u>Analyse MTD tenue des registres.</u> Quelles sont les quantités identifiées dans le rapport « transport de matières dangereuses » des 3 dernières années (adr), et en évaluant ces quantités par rapport à leur nouvelle capacité, leur déclaration est-elle toujours concordante en matière de seuil SEVESO Le plan de gestion des accidents proposé par la société ne permet pas de définir des mesures mais plutôt d'auditer un état initial et de coter l'état de gravité de l'accident quelles sont les mesures et engagement concrets qui seront engagés en cas de pollution du sol de l'air ou de l'eau <u>Il n'y pas de plan de des gestion des odeurs</u> Tous les produits odorants ne sont pas forcément issus des activités de fermentation par ex (ammoniaque produit basique que vous êtes susceptible de récupérer hydrosulfite de sodium produit basique que vous êtes également susceptible de recevoir) quelle sont les engagements de l'entreprise pour ne pas recevoir ces produits qui peuvent représenter un gêne pour les habitants de la commune La lecture du MTD3 laisse sous entendre que tous les postes de dépotage et de stockage seront équipés de dispositif de captation, les captations seront donc ATEX pour les produits inflammables et aucun stockage de conditionnement non rincé ne sera effectué en extérieur ? <u>MTD4 il n'est pas indiqué de zone de stockage à proximité des réseaux des eaux de pluie.</u> Attention sur la gestion des odeurs MTD1 et MTD12 Chimirec ne dit pas la même chose voire dans un cas les odeurs n'existerons pas. Que sera-t-il fait pour assurer aucune déviation qui pourrait conduire à une plainte ? Par ailleurs les produits acides et basiques sont souvent porteurs d'odeur désagréables (anonique urée, acide chlorhydrique) et le stockage en cuve nécessite forcément des points d'event pour des questions de pression. Comment seront gérés les respirations des cuves du site ?

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
← Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
											<p><u>Conclusion MTD52</u> et suivant aucun traitement des déchets liquides aqueux (alors que la demande comporte des déchet acide et base (p9 de note non technique) ? Et que vous suggérez dans les documents des mélanges possibles ?  N° 53716 - 02/06/2019 - FRANCE - 95 - SAINT-OUEN-L'AUMONE  Quelle sont les moyens d'extinction à disposition pour les pompiers afin d'assurer la maîtrise d'un incendie sur le site ?  N° 52842 - 27/12/2018 - FRANCE - 91 – ETAMPES  Les éléments donnés dans les notes et MTD laissent penser que le risque de réaction chimique dangereuse est sous évalué par l'établissement. Quelles seraient les actions d'urgences mise en place pour maîtriser les vapeurs issues d'une réaction indésirée dans l'établissement ?  N° 51928 - 16/07/2018 - FRANCE - 91 – ETAMPES  Y aura-t-il un plan de maîtrise des points chauds sur le site et comment seront sécuriser les conditionnements pour éviter qu'une chute de l'un d'entre ne provoque un incendie.  Dans le cadre où il serait envisagé un accès au site par la D40, quelles sont les mesures qui seraient engagées pour éviter des bouchons aux heures de pointes et en heures creuses (prise sur rendez-vous, aire d'attente dédiée aux véhicules ?)  <b>Dans une pièce jointe à cette observation et intitulée : « Retour habitant projet Chimirec » sont reprises les questions adressées à Chimirec</b></p>
Mail 7						X		X	X	X	<p><b>M. SUAUDEAU d'Aulnay-sous-Bois</b> a écrit :  Mon avis est développé en pièce jointe. En résumé :  - La municipalité n'a pas joué son relai d'information locale en faisant obstruction à l'information nécessaire à une enquête publique équitable y compris en utilisant de la dissimulation d'information volontaire ou du mensonge.  - La compatibilité avec des futures habitations et des équipements publics en proximité n'a pas été étudiée. Le dossier d'enquête public comporte un angle mort sur cet aspect.  <b>Il a joint à son observation la pièce de 16 pages suivante :</b>  « Vous trouverez ci-dessous ma contribution à l'enquête publique.  La municipalité n'a pas joué son relai d'information locale en faisant obstruction à l'information nécessaire à une enquête publique équitable  <b>1 - Un site web municipal où l'information est consciemment cachée</b>  Le site web de la ville ne fait aucune annonce dans la rubrique actualités de l'enquête publique (Cf Annexe 2 : Capture de la page actualités du site de la ville).  Une information cachée dans une rubrique improbable. Il y a bien une page informant de l'enquête publique sur le site de la ville mais celle-ci est disposée dans une rubrique « démarches » qui est très improbable : « Ma mairie » « Démarches » « Référendum, consultations et enquêtes publiques » (voir Annexe 1 : Capture de la seule page contenant l'information sur le site de la ville). Cette page, parmi les 149 autres de niveau équivalent sur le site, est dans un espace qui est généralement consacré aux formulaires administratifs et démarches individuelles dédiées aux habitants. Elle n'est pas dans un espace qui aurait été plus logique comme celui consacré à l'urbanisme (« Ma ville » « Urbanisme »), à l'économie (« Ma ville » « Vie économique »), aux «</p>

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
← Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
											<p>grands projets » ou à l'espace qui rassemble habituellement toutes les pages consacrées à la démocratie locale comme les conseils de quartier (« Ma proximité »). Le plan du site en annexe 3 permet de comprendre comment l'information est littéralement perdue dans le site de la ville (cf. Annexe 3 : plan de l'arborescence des menus de niveau 1,2 et 3 du site de la ville).</p> <p><b>Conclusion : il est donc très improbable qu'un habitant ait pu tomber sur la page consacrée à l'enquête publique et je vous demande de ne pas considérer cette publication comme valide. De plus, l'effacement du menu pour accéder à cette page démontre une volonté probable de vouloir empêcher l'accès à cette information.</b></p> <p><b>2 - Un journal municipal où l'information sur l'enquête est tardive et trompeuse</b> Le journal municipal de septembre a volontairement occulté la date de l'enquête publique en laissant entendre une période d'enquête trompeuse. Les habitants ne découvrent le projet que dans les premiers jours de septembre dans leur journal municipal mensuel en page 19 (cf. Annexe 4 : Capture de la page consacrée à Chimirec dans le journal municipal de septembre). Le titre ne laisse pas entendre que le projet est soumis à l'avis des habitants (« Chimirec s'installe à Aulnay », « À la demande de l'État, cette entreprise de retraitement des déchets quitte Dugny, pour PSA, avec à la clé des créations d'emplois. »). Il faut attendre un intertitre pour voir les mots « enquête publique » apparaître. Cette enquête n'est évoquée que dans la toute dernière phrase longue de sept mots (« Une enquête publique aura lieu cet automne. »). L'enquête publique est donc très peu mise en avant et la date n'est même pas donnée alors que l'échéance commence quelques jours après la publication. Pire, la période indiquée est fallacieuse (« à l'automne ») laissant croire aux habitants qu'ils pouvaient avoir le temps. Or, l'enquête publique a bien commencé durant la fin de la période d'été. De plus cette date était parfaitement connue au moment de la mise sous presse qui a eu lieu après le 27 août (voir la partie suivante). Le journal a donc volontairement caché cette information importante.</p> <p>L'information n'est complétée que dans les tous derniers jours de l'enquête publique dans le journal municipal d'octobre annoncé sur le site de la ville vendredi 2 octobre et distribué dans les boîtes aux lettres dans les jours suivants. L'information n'est cette fois-ci indiquée qu'en petit dans un encart de la page 34 juste avant les deux dernières pages du journal consacrées la publicité (cf. Annexe 5 : Capture de la page consacrée à Chimirec dans le journal municipal d'octobre).</p> <p><b>Conclusion : les habitants n'ont pas eu l'information dans les temps dans le journal municipal et la formulation sur la date de l'enquête était volontairement imprécise. Je vous demande de considérer cette publication comme insuffisante voire fallacieuse.</b></p> <p><b>3 - Des refus de réponses et des mensonges de la mairie qui ont entaché la transparence de l'enquête publique</b> Dans un courrier de droit de réponse, envoyé au blog monaulnay.com le 12 septembre 2020, en réponse au communiqué de l'association Aulnay Environnement, l'adjoint aux grands projets Frank Cannarozzo refuse de répondre aux questions posées et se justifie de la mauvaise information en utilisant deux mensonges publics. Alors que la mairie était au courant du projet depuis un an et demi, Franck Cannarozzo explique la raison du fait que ni les habitants, ni les élus n'ont été mis au courant du projet avant le 8 juillet 2020 : « la loi électorale empêchait la municipalité de faire une quelconque publicité sur ce projet, comme tout autre, durant la période allant de septembre 2019 à mars 2020 » (Voir courrier en annexe non numéroté en page 15 et 16). Trois raisons</p>

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
← Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
											<p>font conclure que cela est un mensonge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durant cette période électorale la mairie a fait des annonces d'autres projets (plus valorisants, il est vrai)</li> <li>• Rien n'empêchait la mairie de mettre au courant les élus de l'opposition, or ceux-ci ont été consciencieusement tenus à l'écart (voir partie 5).</li> <li>• Tant bien même l'argument avancé serait vrai, la mairie était au courant du projet au moins 8 mois avant le début de la période électorale de 6 mois.</li> </ul> <p>L'adjoint Frank Cannarozzo, qui écrit avec un courrier à l'entête de la mairie, explique aussi que le journal municipal de septembre ne pouvait mentionner les dates car « Les dates exactes de tenue de cette enquête publique n'étaient pas encore connues lors de la mise sous presse ». Cet argument est lui aussi mensonger. En effet le journal, publié en page 16 une annonce sanitaire révélée le 27 août par la Préfecture de Paris concernant l'obligation de porter un masque dans l'espace public et l'exemption pour les cyclistes. Or à cette date où le journal n'était pas encore sous presse, les dates de l'enquête publique était parfaitement connue.</p> <p>Conclusion : La mairie a donc caché la date de l'enquête publique aux habitants et menti pour justifier cela. Je vous demande de prendre en compte cette tromperie qui a entaché l'information légale de la procédure déjà publiée en lui rajoutant de la confusion volontaire.</p> <p><b>4 La mairie refuse de répondre aux questions de la principale association environnementale de la ville, seule association qui s'est saisie du dossier</b></p> <p>L'association Aulnay Environnement a posé des questions par recommandé à la mairie. Le 4 septembre, ne voyant aucune réponse, Aulnay Environnement publie les questions suivantes dans un communiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Pourquoi une usine SEVESO à Dugny ne l'est-elle plus à Aulnay ? »</li> <li>• « Le projet Val Francillia, des milliers de logements à proximité de cette usine (et sur le Parc Ballanger), est-il toujours envisagé ? »</li> </ul> <p>L'adjoint en charge du projet a bien vu les questions mais a refusé d'y répondre dans le droit de réponse qu'il adresse à l'article présentant les questions de l'association (cf. partie précédente).</p> <p>Dans un communiqué du 16 septembre, l'association explique avoir pourtant envoyé plusieurs recommandés, restés toujours sans réponse.</p> <p>Conclusion : il serait important que l'enquête publique réponde à ces questions. Le silence de la mairie a jeté un trouble et perturbé le caractère équitable de la procédure dans une ville traumatisée par les questions de pollution qui y ont entraîné des centaines de victimes (ancienne usine d'amiante du CMMP terminée de dépolluer en 2013).</p> <p><b>5 - Des élus municipaux volontairement tenus à l'écart</b></p> <p>La mairie a caché la date de l'enquête publique aux élus de l'opposition qui ont découvert l'information sur les affichages légaux. La mairie a maintenu secret le projet à l'opposition jusqu'au conseil municipal du 8 juillet. (Cf. Annexe 7 - Communiqué des élus d'opposition de gauche expliquant que l'information a été cachée aux élus et habitants).</p> <p><b>Conclusion : Je demande que la mairie réponde aux questions posées depuis des mois, que l'enquête publique soit étendue d'un mois et que la publicité et les débats avec les habitants soient correctement faits.</b></p> <p><b>La compatibilité avec des futures habitations et des équipements publics en proximité n'a pas été étudiée</b></p>

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
← Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
											<p>Le projet est présenté comme étant disposé sur une zone industrielle séparée de la ville. Pourtant le projet de Val Francilia prévoit des milliers de logements dont les premiers seraient à 70 m du projet et un campus de formation en proximité.</p> <p>Le projet de campus de formation n'est pas abandonné, car il est évoqué dans une décision du conseil municipal du 14 octobre 2020 qui signe un avenant financier sur une étude sur ce sujet auprès du cabinet Deloitte Finance. Par ailleurs le projet Val Francilia est plus que jamais d'actualité, car la ville, met en avant ce projet dans la délibération n°3 du conseil municipal du 14 octobre 2020. En effet, la ville prend le projet Val Francilia en exemple dans son dossier de candidature au label Métropole Nature qu'elle fait voter au conseil.</p> <p>En conclusion : bien que la mairie insiste peu sur les équipements publics et les logements du projet Val Francilia, ceux-ci sont bien d'actualité dans ses projets. Le dossier d'enquête public est-il suffisamment précis sur la compatibilité des deux projets ? Ne faudrait-il pas conditionner l'avis favorable à des restrictions sur le projet Val Francilia ?</p> <p><b>Annexe 1</b> : Capture de la seule page contenant l'information sur le site de la ville (non reproduite)  <b>Annexe 2</b> : Capture de la page actualités du site de la ville (non reproduite)  <b>Annexe 3</b> : plan de l'arborescence des menus de niveau 1,2 et 3 du site de la ville (non reproduite)  <b>Annexe 4</b> : Capture de la page consacrée à Chimirec dans le journal municipal de septembre</p>

## Chimirec arrive sur le site de PSA

À la demande de l'État, cette entreprise de retraitement des déchets quitte Dugny pour PSA, avec à la clé des créations d'emplois.



**B**onne nouvelle sur le front économique : de nouveaux emplois sont attendus sur les anciens terrains de PSA grâce à l'arrivée prochaine de Chimirec. Du fait de l'installation du village des médias à Dugny, pour les jeux Olympiques de 2024, l'usine va en effet être délocalisée à Aulnay. Elle est destinée à traiter des déchets conditionnés (acides, bases, emballages souillés, batteries, déchets inflammables, etc.) et des déchets en vrac (huiles usagées, solvants pétroliers, eaux souillées, filtres à huile usagés, déchets pâteux, etc.) en provenance d'entreprises, d'artisans

et de déchetteries. Les 110 emplois existants vont être transférés à Aulnay, et 70 emplois de plus devraient être créés à terme. Son arrivée se traduira aussi par un surplus de taxe foncière au profit de la commune.

### ENQUÊTE PUBLIQUE

Au cours du conseil municipal du 8 juillet, Bruno Beschizza, a lu un courrier du préfet de la Seine-Saint-Denis, Georges-François Leclerc. Le représentant de l'État remercie tout d'abord le Maire « pour la contribution de votre commune à la relocalisation de l'entreprise Chimirec et de son siège social ».

Il écrit ensuite : « Toute nouvelle implantation peut susciter des interrogations. L'activité du groupe Chimirec relève d'un savoir-faire maîtrisé par une gestion effective des risques sous l'étroit contrôle des services de l'État. Elle n'est pas classée au titre de la directive Seveso. »

Chimirec devra encore apporter des explications sur les aspects environnementaux de son projet. « L'usine qu'on nous présente est une usine ultramoderne, dotée des meilleures techniques possibles afin de prévenir les pollutions de toute nature », a souligné le Maire. Une enquête publique aura lieu cet automne.

### LE GROUPE CHIMIREC, C'EST :

Un chiffre d'affaires annuel de **156** millions d'euros

**41** sites

**288 000** tonnes de déchets gérées par an

**1 070** collaborateurs en France

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
← Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
											Annexe 5 : Capture de la page consacrée à Chimirec dans le journal municipal d'octobre



THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
←Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
											<p><b>Annexe 6</b> : Article dans le journal municipal de septembre qui prouve que les dates de l'enquête publique étaient connues au moment de la mise sous presse (non reproduit)</p> <p><b>Annexe 7</b> - Communiqué des élus d'opposition de gauche expliquant que l'information a été cachée aux élus et habitants (non reproduit)</p> <p><b>Lettre de réponse de la mairie d'Aulnay sous Bois :</b></p>  <p>A l'attention de Messieurs les directeurs de la publication monaulnay.com</p> <p><b>« Objet</b> : Exercice d'un droit de réponse.</p> <p>Messieurs les directeurs de publication,</p> <p>Un article a été posté sur le blog monaulnay.com par la rédaction de ce site, le 4 septembre 2020, intitulé "Une usine de produits hautement inflammables bientôt à Aulnay-sous-Bois".</p> <p>En réponse, je souhaite que vous publiiez certaines précisions.</p> <p>Une présentation erronée est faite de la publicité donnée par la Commune à l'enquête publique qui se déroulera du 14 septembre au 14 octobre 2020.</p> <p>Tout d'abord, il convient de rappeler que la loi électorale empêchait la Municipalité de faire une quelconque publicité sur ce projet, comme sur tout autre, durant la période allant de septembre 2019 à mars 2020. L'état d'urgence sanitaire décrété en mars a retardé à fin mai le conseil municipal d'installation de la nouvelle municipalité et décalant par la même occasion les conseillers municipaux suivants et la présentation de ce dossier.</p> <p>La municipalité a fait le choix de présenter l'ensemble du dossier dès le conseil municipal du 8 juillet 2020. Lors de ce conseil, il a d'ailleurs été indiqué qu'une enquête publique se tiendrait à l'automne. Précision, l'automne commence le 21 septembre.</p> <p>Un article paru dans le dernier numéro de septembre du magazine "Oxygène" présente le projet et précise également qu'"Une enquête publique aura lieu cet automne". Les dates exactes de tenue de cette enquête publique n'étaient pas encore connues lors de la mise sous presse de cette publication.</p> <p>Par ailleurs, l'avis d'enquête publique a été apposé dans le cadre de l'affichage administratif municipal, conformément à la législation.</p> <p>En effet, l'organisation de ce type d'enquête publique unique relève de l'autorité de l'Etat, en l'espèce des Préfets de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise. Dans le cadre fixé par l'arrêté inter-préfectoral, un site dédié est mis en</p>

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
← Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
											<p>ligne par la Préfecture de Seine-Saint-Denis, pour permettre au public de prendre connaissance du dossier, de l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale, et des réponses apportées par le porteur de projet, et de faire part à la Commission d'enquête de leurs éventuelles observations. Pendant toute la durée de l'enquête publique, le site internet de la Commune comportera un lien vers ce site dédié, afin de donner la possibilité au public d'y accéder directement.</p> <p>Enfin, à la demande du Maire, l'entreprise Chimirec organisera sur rendez-vous des visites du site actuel de Dugny pour toutes les associations qui en feront la demande.</p> <p>Je vous saurais gré de bien vouloir publier dans les plus brefs délais l'intégralité de ma réponse, en vertu de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.</p> <p>Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Messieurs les directeurs de publication, l'expression de mes salutations distinguées.</p> <div style="text-align: right;">         Franck CANNAROZZO        Adjoint au Maire     </div>
Mail 8								X	X	X	<p><b>M. ANGELVIN d'Aulnay-sous-Bois</b> a déposé l'observation suivante :</p> <p>Après l'annonce d'une enquête publique « à l'automne », la municipalité d'Aulnay-sous-Bois a lancé une enquête publique sur l'implantation de Chimirec sur un terrain situé sur la friche industrielle de l'usine PSA, entre le 14 septembre et le 14 octobre 2020.</p> <p>Le projet Francilia de la municipalité prévoit par ailleurs sur cet emplacement la construction de logements et indique que le projet présenté aux habitants il y a quelques mois sera modifié pour prendre en compte certaines objections émises.</p> <p>Les citoyens et acteurs locaux se voient donc proposer de multiples débats et enquêtes portant chacun sur une partie de l'aménagement de la friche PSA. Ce type de saucissonnage du débat public, dénoncé par la Commission Nationale du Débat Public, fait obstacle à une démocratie participative constructive.</p> <p>Alors qu'Aulnay-sous-Bois a besoin d'améliorer son ratio emploi/habitant afin de limiter la hausse du besoin en transports, l'implantation d'un site d'activités logistiques à faible densité d'emploi/m<sup>2</sup>, telle que la prévoit le projet Fifty, ne répondra pas à ce besoin.</p>
Mail 9						X	X		X	X	<p><b>AULNAY ENVIRONNEMENT</b> a écrit :</p> <p>Aulnay Environnement remarque que le nord du site PSA devient un vaste dépôt logistique, avec l'arrivée de ces deux sociétés s'ajoutant aux sociétés déjà présentes, SEGRO et Carrefour, cette dernière classée SEVESO seuil bas. Certes, CHIMIREC échappe au classement SEVESO, et annonce ne prévoir aucune installation de traitement, mais il reste que son activité est la collecte de déchets dangereux.</p>

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS	Commentaires
← Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE DEFAVORABLE NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
											<p>Cette évolution valorise les atouts du site, autour du nœud autoroutier A1-A3-A104, et correspond aux vœux de l'association, qui souhaite que le site PSA reste consacré aux activités économiques. Mais ce type d'activité apporte peu d'emplois, et générera des risques et des nuisances en contradiction avec le projet de VAL FRANCILIA, la vaste zone de logements (2000 à 3000) à forte densité prévue à proximité et annoncée par la municipalité d'Aulnay fin 2019. C'est un point déjà amplement souligné par l'avis de l'Autorité Environnementale. Aulnay Environnement est particulièrement sensible à la remarque des sapeurs-pompiers indiquant qu'en cas de défaillance des systèmes d'extinction des entrepôts FIFTY, d'une taille inusitée, leur matériel restera sous-dimensionné.</p> <p>L'étude de trafic ne prend absolument pas en compte les transformations du réseau routier prévu par VAL FRANCILIA. Elle porte uniquement sur le Boulevard André Citroën, que le projet actuel prévoit de rendre piétonnier, et qu'il remplace par une voie passant au milieu du site PSA. Cette voie serait amenée à supporter à la fois le trafic des entreprises logistiques et des véhicules des habitants, sans parler du réseau de bus. Elle ne prend pas non plus en compte le trafic lié à la création de la gare RER du Grand Paris. Comme c'est le cas pour la gare du RER B, on peut s'attendre à ce que de nombreux habitants des communes voisines éloignés de la ligne empruntent leur véhicule personnel pour se rendre à cette nouvelle gare.</p> <p>L'étude de trafic semble supposer que tout le trafic de la zone logistique se fera vers l'est, vers l'accès à l'A104. Or l'accès le plus proche à l'A3-A1 se trouve à l'ouest, par le rond-point Louis Armand. Ce carrefour, principale voie d'accès des habitants de l'ensemble de la Rose des Vents (3000 logements), est régulièrement saturé aux heures de pointe. On a du mal à croire qu'une partie du trafic logistique venant de Paris ne cherche pas à passer par ce carrefour, d'autant que la liaison nord A3-A1 vers l'A104 est déjà régulièrement embouteillée par les poids lourds.</p> <p>Même sans l'apport de VAL FRANCILIA, le réseau routier doit être entièrement repensé en fonction du développement des plates-formes logistiques. Comparable en superficie à Garonor, cet ensemble doit bénéficier d'un accès autoroutier spécifique.</p> <p>Nous pensons que l'aménagement de la friche PSA est un tout. Juxtaposer des études partielles et des projets qui ne tiennent pas compte les uns des autres est une erreur, et ne permet pas de se déterminer en toute connaissance de cause.</p> <p>Nous demandons donc que la décision sur le projet FIFTY-CHIMIREC soit reportée jusqu'à ce que la municipalité ait redéfini, comme elle s'y est engagée, son projet d'aménagement de la partie sud-ouest de la friche PSA.</p>
Mail 10						X			X	X	<p><b>M. BRUTEL d'Aulnay-sous-Bois a écrit :</b></p> <p>On peut imaginer, mais cela ne semble pas écrit, qu'une part des flux logistiques liée aux activités propres de CHIMIREC soit confiée et opérée par FIFTY. Qu'il s'agisse d'un stockage transitoire de produits entrants chez CHIMIREC ou de produits sortants.</p> <p>La tendance est bien actuelle chez les industriels de se recentrer sur leur cœur de métier et d'externaliser des éléments de la chaîne de valeur de leur activité.</p> <p>On ne peut éviter de penser à l'accident des installations LUBRIZOL survenu en septembre 2019 à Rouen. Une part importante des produits LUBRIZOL qui ont alimenté l'incendie étaient stockés par une entreprise dont les locaux sont contigus de ceux de LUBRIZOL.</p>

THEMES ↓	1	2	3	4	5	6	7	8	9	AVIS			Commentaires
←Observations courriers ou mails	Pollution sonore et effets sur santé	Pollution atmosphérique et effets sur santé	Pollution des sols dont effets sur nappe phréatique	Consommations énergétiques des projets	Biodiversité et aspects paysagers	Risques industriels et effets domino	Effets des projets sur le trafic routier	Compatibilité des projets avec autres projets de construction dont logements	Autres thèmes : publicité et durée de l' enquête, effets sur l' emploi, économie, etc.	FAVORABLE	DEFAVORABLE	NON EXPRIME	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
													<p>La mise en place de ce type de fonctionnement pourrait conduire à minorer artificiellement et administrativement le volume global de matières classées pour les deux entités et donc d'obtenir, du fait d'effets de seuil, des classements favorables qui ne représenteraient pas la réalité physique des matières entreposées.</p> <p>La présente enquête porte simultanément sur l'implantation les deux entreprises, On peut s'interroger sur cette simultanéité. Le dossier FIFTY ne semble pas traiter de la nature des éléments susceptibles d'être stockés dans ses entrepôts.</p> <p>Il conviendra de faire préciser si des liens de sous-traitance sont envisagés et si oui s'assurer de leur nature.</p> <p>Il conviendra donc d'être vigilant sur les interactions entre l'activité du centre CHIMIREC et du centre logistique FIFTY.</p> <p><b>PROXIMITÉ AVEC LES LOGEMENTS DU PROJET URBAIN VAL FRANCILIA</b></p> <p>L'installation de CHIMIREC sur un ancien site industriel, et ce point est mis en exergue dans le document non technique de présentation générale présenté par CHIMIREC, permet aux flux logistiques de CHIMIREC d'éviter des zones fortement urbanisées.</p> <p>Extraits du document :</p> <p>"...De plus, la situation géographique de l'ancien site PSA, en bordure de 3 autoroutes, permettra aux véhicules de la société CHIMIREC d'accéder directement aux principaux axes de communication régionaux en évitant la traversée de zones densément peuplées tout en optimisant les délais de collecte de déchets chez les clients de la société."</p> <p>"...Le secteur proche compte très peu d'habitations ; les habitations les plus proches sont en effet localisées à <b>près de 900</b> mètres des terrains du projet."</p> <p>Il apparaît clairement au vu du plan de localisation de projet (en page 6 du document cité) que la zone de VAL FRANCILIA est située à l'intérieur des 900 m évoqués qui correspondent vraisemblablement au quartier aulnaysien de la Rose des Vents.</p> <p>Il conviendra donc de prendre en considération, dans l'étude d'impact, la proximité immédiate de zones qui seraient urbanisées si le projet VAL FRANCILIA devait aboutir dans la configuration qui a été présentée par la ville d'Aulnay-sous-Bois. Ce qui remettrait en cause l'argumentation de CHIMIREC</p>
<b>17</b>	<b>TOTAL GENERAL DES OBSERVATIONS DEPOSEES SUR LES REGISTRES PAPIER OU RECUES PAR COURRIER OU VOIE ELECTRONIQUE</b>												
Total	2	3	2	0	1	8	6	5	7	3	4	9	